



Ministère de l'Education Nationale  
B.P. 622 Kigali

cl X32 ✓

- 4 MARS 1981  
Kigali, le \_\_\_\_\_  
N° 09.22/1324

Monsieur SIBOMANA Antoine  
Secrétaire d'Administration  
Ministère de l'Education Nationale  
KIGALI.-

Réf. n° :

Annexe :

Objet : Affectation

Monsieur,

En exécution de l'arrêté présidentiel n° 484/09 du 8 Décembre 1980 relatif à votre nomination, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes affecté à la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts, Bureau de la Promotion Culturelle.

Vos attributions propres sont les suivantes : assurer l'organisation des conférences, assurer les émissions culturelles radiophoniques, participer à la publication de la revue "Education et Culture, Uburezi n'Uburere" en assurant notamment la responsabilité technique ainsi que la rubrique "Culture".

MUTEMBEREZI Pierre-Claver,  
Ministre de l'Education Nationale.

Copie pour information à :

● Monsieur le Ministre de la  
Fonction Publique et de l'Emploi  
KIGALI.-

✓ Monsieur le Directeur Général de  
la Culture et des Beaux-Arts  
KIGALI.-